

Communiqué de presse

Lyon, 6 novembre 2024

Etat des eaux du bassin Rhône-Méditerranée : quelle surveillance, quels résultats pour les rivières et les nappes souterraines en Auvergne-Rhône-Alpes ?

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse publie son [nouveau rapport sur l'état des eaux](#), fruit de l'analyse de plus de 6,5 millions de données annuelles collectées sur les rivières, les eaux souterraines et les lacs des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En Auvergne-Rhône-Alpes, 52 % des rivières sont en bon état écologique et 81 % des nappes souterraines affichent un bon état chimique. Ces résultats, évalués grâce à une surveillance en constante progression, notamment sur les micropolluants, permettent d'informer l'ensemble des acteurs et citoyens et de guider les actions en faveur d'une meilleure gestion de l'eau, ressource vitale pour nos écosystèmes et nos territoires.



- **8 fois plus de paramètres mesurés depuis 30 ans**

Des eaux en bon état, c'est-à-dire en qualité et en quantité suffisantes, sont essentielles au bon fonctionnement des milieux aquatiques, à la préservation de la biodiversité, et pour satisfaire durablement les usages humains.

Pour diagnostiquer l'état des eaux des rivières, lacs et nappes d'eau souterraines, l'agence de l'eau met en œuvre un important programme de surveillance environnementale avec la contribution de l'Office français de la biodiversité.

Ainsi, chaque année, 1400 paramètres chimiques et biologiques sont mesurés dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. C'est 8 fois plus qu'il y a 30 ans lorsque la surveillance a démarré. En Auvergne-Rhône-Alpes, il existe 311 stations de mesure en rivière et 287 stations de mesure dans les eaux souterraines dans lesquelles sont prélevés les échantillons d'eau qui sont analysés par des laboratoires agréés.

Chaque année, ce travail d'analyse s'enrichit et s'affine. En 2024, ce sont **6,5 millions de données** qui ont été recueillies et exploitées. Au global, l'agence de l'eau investit annuellement **10 millions d'euros** pour coordonner et mettre en œuvre ce programme de surveillance avec ses partenaires.

Que mesure-t-on dans les eaux ?

Eaux superficielles

Qualité physicochimique : l'oxygène, la température de l'eau, la présence de nutriments et l'acidification.

Qualité biologique : la présence de macroinvertébrés, diatomées, macrophytes, phytoplancton, poissons... dont la grande sensibilité aux pollutions en font des puissants bio-indicateurs.

Etat chimique : présence de substances dangereuses.

Eaux souterraines

Etat chimique : présence de nitrates, pesticides, solvants, métaux...

Quantité d'eau : niveau des nappes par rapport à leur capacité de recharge.

L'ensemble des données recueillies dans le cadre de ce programme est mis à disposition du public, des acteurs de l'eau comme de la sphère scientifique pour orienter les actions en faveur du bon état.

- **52 % des rivières en bon état en Auvergne-Rhône-Alpes**

Aujourd'hui, en Auvergne-Rhône-Alpes, 52 % des rivières sont en bon état. L'eau est de bonne à très bonne qualité dans la partie montagneuse du territoire. Par exemple, depuis l'an dernier, la qualité des eaux est passée de l'état « moyen » à « bon » pour l'Eyrieux aux Ollières sur Eyrieux (Ardèche) et la Galaure à Saint Barthélémy de Vals (Drôme). En revanche, la qualité des rivières est altérée dans les zones de plaine, notamment la plaine de la Saône, et le Beaujolais. Parmi les cours d'eau les plus dégradés se trouvent l'Ardière et le Morgon au nord de Lyon, la Barberolle dans la Drôme, la Sévenne et la Bièvre en Isère...

Sur la partie sud de la région, la faiblesse des débits estivaux, voire les assecs ont un impact négatif sur l'état des eaux, à cause de la concentration de la pollution.

Concernant les eaux souterraines, 81 % des eaux sont en bon état. Les dégradations s'observent dans la Dombes, l'Est lyonnais, la plaine de Bièvre-Valloire et la plaine de Valence impactés notamment par des pollutions par les pesticides.

Globalement, dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, la **qualité des eaux s'améliore sur bon nombre de paramètres** et les progrès sont visibles sur les dernières décennies. La quantité de pollution organique dans les rivières a en moyenne été divisée par 20 pour l'ammonium depuis 1990. Ces résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste d'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux domestiques, fortement soutenue par l'agence de l'eau et les services de l'État.

Cette **amélioration de la qualité physicochimique profite à la biodiversité**, dont la preuve est la présence stable des invertébrés, des diatomées et des poissons même si elle peut fluctuer en fonction des conditions hydro climatiques comme en 2023 où la sécheresse sévère a impacté la vie aquatique.

Quant à certains **micropolluants organiques**, leur impact toxique dans l'environnement a été divisé par 4 entre 2008 et 2023 sous l'effet de la mise en place de normes de rejets, de politiques contractuelles avec les acteurs économiques (contrats de branche) en faveur de la baisse des émissions de ces substances mais aussi de l'amélioration continue de leur traitement par les stations d'épuration.

Mais les défis restent énormes pour enrayer les pollutions de toutes origines, que ce soit par les pesticides ou des pollutions émergentes comme les PFAS que l'on détecte mieux grâce à l'amélioration des techniques analytiques.

- **Les micropolluants sous surveillance**

La surveillance environnementale mise en place au niveau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse a permis d'identifier un très grand nombre de micropolluants dans les rivières et les eaux souterraines. L'acquisition de longues chroniques, grâce à la pérennité des suivis, permet d'alerter la puissance publique sur la présence de substances dont l'impact sur notre santé et l'environnement mérite d'être évalué. Pour ces substances, qui ne disposent pour la majorité d'entre elles d'aucune norme de qualité environnementale, l'amélioration progressive des connaissances de leur comportement dans l'environnement et de leur toxicité permettra la définition de normes et la mise en place des mesures nécessaires pour protéger la population et notre environnement.

En 2023, sur les 1 400 paramètres analysés dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, **706 produits de synthèse ont été détectés au moins une fois dans les cours d'eau** (356 dans les eaux souterraines), dont la moitié sont des pesticides. **Dans la grande majorité des cas, les rivières ne sont pas plus polluées qu'avant mais l'amélioration de la capacité de détection fait apparaître des nouveaux polluants qui ne sont donc pas intégrés à l'évaluation de l'état des eaux, faute de normes environnementales.**

Depuis 2015, l'agence de l'eau suit **159 polluants « d'intérêt émergent »** dans le milieu. Il s'agit de substances pharmaceutiques, de stéroïdes, d'hormones, de stimulants, de cosmétiques. Parmi ces substances, plus de 130 sont présentes dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, rejetées principalement dans les excréta (urine, fèces) des humains et des animaux domestiques et dont le traitement dans les stations d'épuration n'est souvent que partiellement efficace.

En Auvergne-Rhône-Alpes, certains cours d'eau cumulent un grand nombre de substances notamment dans les plaines agricoles ou à l'aval des grandes agglomérations tels que la Bourbre à Cessieu en Isère, le Forman à Saint-Bernard dans l'Ain ou le Morgon à Villefranche.

Concernant spécifiquement la **famille des per- et polyfluoroalkylées (PFAS)**, largement utilisés dans l'industrie pour des produits de consommation courante, le bassin Rhône-Méditerranée compte 4 des 5 sites de production français, 2 dans le Rhône à Oullins Pierre-Bénite, 1 dans le Jura et 1 dans le Gard. En 2023, ces substances ont été détectées au moins une fois dans 71 % des stations en rivière et 50 % des stations en eaux souterraines. Peu biodégradables, ces substances parfois appelées « polluants éternels » se situent à l'aval des grosses agglomérations du bassin où leur présence dans l'eau peut avoir diverses origines : rejets industriels, rejets urbains, utilisation de mousses anti-incendie à proximité des aéroports. En Auvergne-Rhône-Alpes, en l'état des connaissances, les plus fortes concentrations sont localisées à l'aval de sites industriels produisant ou utilisant des PFAS, actuellement ou par le passé, tels que Oullins Pierre-Bénite (69) et Rumilly (74).

Concernant le Rhône à l'aval de Lyon, les concentrations sont diluées du fait du débit du fleuve. Sa nappe d'accompagnement est néanmoins contaminée par la migration des polluants des eaux superficielles vers les eaux souterraines.

L'impact de l'ensemble de ces pollutions sur les milieux aquatiques est d'autant plus fort sur les rivières dont le cours naturel est perturbé par des aménagements ou des prélèvements excessifs.

L'ensemble de ces altérations, souvent cumulées, rendent les rivières plus sensibles aux effets du changement climatique : augmentation des températures de l'eau, baisse des débits estivaux qui réduit la dilution des polluants... Cela se traduit concrètement par des espèces aquatiques fragilisées et dans les cas les plus graves, par leur disparition. Ces altérations peuvent également compromettre l'alimentation en eau potable, à partir des cours d'eau ou des nappes souterraines, ainsi que les activités économiques et récréatives qui dépendent de ces milieux.

- **Des solutions pour agir**

Reconquérir le bon état des eaux suppose de restaurer durablement l'ensemble des paramètres physico-chimiques et biologiques qui caractérisent un milieu aquatique en bonne santé. Cela nécessite d'agir sur l'ensemble des causes de dégradations en mobilisant tous les acteurs du territoire. Cette gestion intégrée des milieux aquatiques doit être pensée et mise en œuvre à l'échelle d'un bassin-versant ou de l'aire d'alimentation d'une nappe souterraine, dans le cadre d'une solidarité amont-aval, pour couvrir l'ensemble des enjeux.

C'est pourquoi l'agence de l'eau soutient les actions nécessaires à la restauration du bon état, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions et de contrats pluriannuels, multithématiques et concertés, associant plusieurs partenaires, pour atteindre le bon état des eaux.

Par exemple, **sur le bassin versant du lac du Bourget**, le réchauffement climatique, et son corollaire, la baisse des débits des cours d'eau, fragilise les milieux aquatiques en été, alors que les besoins des différents usagers augmentent. Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) porté dès 2016 par le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB), a mobilisé plus de 25 M€ de travaux pour préserver l'eau et les milieux aquatiques, dont près de 11 M€ d'aide de l'agence de l'eau. Ces efforts ont permis d'améliorer l'état des eaux sur les affluents du lac. Sur la Leysse, les concentrations en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ont nettement diminué

permettant de recouvrer un bon état chimique des eaux. C'est le résultat des travaux de désimperméabilisation des sols qui ont permis de réduire les débordements des réseaux d'eaux usées et ainsi les rejets de polluants à la rivière. Mêmes effets pour le Sierroz avec en plus un retour au bon état pour les diatomées qui étaient en état moyen jusqu'en 2019.

Dans l'agglomération lyonnaise, le **Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)** a saisi l'opportunité de la création de plusieurs lignes de tramways pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols. Ceci permet l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement en limitant les débordements de réseaux en temps de pluie. Sur un budget global de 900 M€ de travaux, 30 M€ ont été consacrés à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux (45 hectares déconnectés) avec une aide de l'agence de l'eau de 11 M€.

Concernant spécifiquement la pollution aux PFAS, la Préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée pilote une task force interministérielle pour surveiller les zones concernées, investiguer sur les sources de pollution et mettre en œuvre des solutions. Des mesures concrètes ont déjà été prises pour réduire la pollution à la source (par exemple, par la prescription d'arrêt d'utilisation des PFAS rejetés dans le Rhône par l'usine Arkema à Oullins Pierre-Bénite fin 2024) et rétablir la conformité de l'eau d'alimentation distribuée (par exemple, par la mise en place d'installations de traitement de l'eau potable sur plusieurs captages, par les collectivités et gestionnaires avec l'accompagnement des services de l'Etat).

- **Des données accessibles à tous**

L'agence de l'eau met à disposition du public toutes les données acquises dans le cadre de la surveillance.

Eaux superficielles

<https://www.naiades.eaufrance.fr/>

Eaux souterraines

<https://ades.eaufrance.fr/>

Bilan interactif de la qualité des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse

<https://rhone-mediterranee.eaufrance.fr/bilan-annuel-de-la-qualite-des-eaux-des-bassins-rhone-mediterranee-et-corse>

L'application « **Qualité rivière** » permet de s'informer sur la qualité écologique des cours d'eau, sur les espèces de poissons qui s'y trouvent et sur la qualité des eaux de sites de baignade autorisés.



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la Transition écologique, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager

l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Valérie Santini 06 33 03 76 24

valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens : Laurence Nicolas 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com

Quentin Pechoux 06 65 48 67 77 quentin@plus2sens.com

Marine Chevalier 04 37 24 02 58 marine@plus2sens.com